

Cahier des Clauses techniques particulières

Evaluation du Réseau des Centres de Ressources Bâtiment Durable – CDR (2018-2025)

Direction exécutive Prospective et Recherche (DEPR)
Direction Expertise et Programme (DEEP) - Service Bâtiment (SB)
Direction exécutive des Territoires (DET)

Version au 13/03/2026

Table des matières

1	ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1.1	Présentation de l'ADEME	3
1.2	Transition énergétique, écologique et sociétale des bâtiments et de l'aménagement, éléments de contexte	4
1.3	Le réseau Bâtiment durable et rôle de l'ADEME	5
1.3.1	Moyens financiers et humains mis à disposition par l'ADEME	7
2	LES ATTENTES DE L'ADEME VIS-A-VIS DE LA PRESTATION A REALISER	8
2.1	Objectifs de l'étude d'évaluation attendue	8
2.2	Périmètre de l'étude	11
2.3	Détails de la prestation attendue	12
2.3.1	Phase 1 - Cadrer les travaux d'évaluation et réaliser le bilan du réseau des CDR	12
2.3.2	Phase 2 – Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité	13
2.3.3	Phase 3 – Evaluer les impacts générés par le réseau des centres de ressources	14
2.3.4	Phase 4 – Développement de scénarios d'évolution réalistes et économiquement viables	15
2.3.5	Phase 5 - Valoriser et transmettre les résultats de l'évaluation	15
2.4	Exigences particulières	16
2.4.1	Exigence technique pour favoriser la circulation des données et du savoir	16
2.5	Suggestion d'outils de collecte et d'analyse	17
2.6	Informations et données remises au prestataire pour la réalisation de sa mission	19
3	ORGANISATION ET PILOTAGE DE L'ETUDE	20
3.1	Encadrement et suivi de la prestation	20
3.2	Calendrier de réalisation de la prestation (non contractuel)	21
3.3	Livrables remis à l'ADEME au cours de la prestation	22
3.4	Présentation de l'offre	23
3.5	Composition et expertise requises de l'équipe soumissionnaire	23
3.6	Conditions environnementales d'exécution du marché	23
3.7	ANNEXE	23

1 ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Présentation de l'ADEME

L'ADEME, l'Agence de la Transition Ecologique est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère de la recherche.

Ses missions précisées dans le code de l'Environnement, répondent aux enjeux suivants dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance COP 2024-2027 :

Accélérer le déploiement de la Transition écologique et énergétique

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la raréfaction des ressources, l'ADEME est un vecteur important pour massifier les solutions identifiées et mobiliser tous les acteurs dans ses domaines d'intervention. En outre, elle est l'opérateur d'outils de « massification », le Fonds chaleur et le Fonds Economie circulaire notamment, et l'opérateur pour l'Etat de plusieurs dispositifs, principalement le Plan France 2030. Quant à la mobilisation, l'ADEME s'appuie notamment sur les volets formation et communication, pour assurer la montée en compétences des acteurs terrain et la bonne information du grand public et des acteurs socio-économiques. Ces actions concourent à faire évoluer les mentalités et les comportements.

Innover et préparer l'avenir de la Transition Ecologique

Dans le prolongement de son action et en partenariat avec les autres acteurs publics et privés, l'ADEME poursuit son rôle de précurseur afin de préparer des solutions novatrices répondant aux enjeux de demain. Ainsi, l'ADEME intervient suivant différentes modalités : études prospectives environnementales et socio-économiques, veille active dans ses domaines d'expertise, financement et animation de la recherche et innovation en connexion avec les échelles régionale, nationale et européenne, intégration des innovations sociales dans ses programmes d'interventions et évaluations systématiques des initiatives développées ou soutenues.

Contribuer à l'expertise collective pour la Transition écologique et énergétique

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expériences, l'ADEME entretient sa capacité d'expertise collective, enrichie des échanges avec les experts externes. Cette expertise est mise en premier lieu à disposition de l'Etat, mais bénéficie également aux collectivités et autres acteurs socio-économiques.

L'ADEME produit et diffuse des connaissances, structure l'observation sur les champs de la transition écologique et énergétique, met à disposition son expertise notamment relatives à des thématiques transversales et la partage à l'international. Ses domaines d'intervention sont : l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la gestion des

déchets, l'alimentation, l'adaptation au changement climatique, la mobilité, la qualité de l'air, la préservation des sols...

L'ADEME dispose d'un effectif d'environ 1300 salariés, répartis sur 3 sites centraux (Angers siège social, Paris, Valbonne), 13 délégations régionales, 3 représentations dans les territoires d'outre-mer et un bureau de représentation à Bruxelles.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr

1.2 Transition énergétique, écologique et sociétale des bâtiments et de l'aménagement, éléments de contexte

Le secteur du bâtiment et de l'aménagement, en raison de son poids environnemental, représente l'un des leviers les plus importants de la trajectoire nationale de décarbonation (16% des émissions de Gaz à Effet de Serre sont liées aux bâtiments résidentiels et tertiaires). Dans ce domaine, l'ADEME intervient essentiellement en expertise, sans fonds d'intervention massif (à l'exception du fonds chaleur pour le financement d'énergies renouvelables). Ses travaux portent sur la réduction de l'empreinte environnementale des phases de construction / rénovation, d'usage et de fin de vie des bâtiments, avec le développement de leur résilience au changement climatique, la qualité de l'air intérieur, la gestion des déchets, l'économie circulaire, la promotion des biosourcés et des EnR.

L'activité de l'agence dans ce domaine, porte sur :

- Le soutien à l'innovation, de la conception des matériaux, produits (y compris équipements de chauffage) et modes constructifs jusqu'à la structuration de nouvelles filières économiques, notamment dans le domaine des produits biosourcés et du réemploi
- La structuration des filières professionnelles nécessaires à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par l'Etat en matière de rénovation énergétique (performante) des bâtiments.
- Des programmes d'accompagnement des acteurs (information, conseil, animation) pour encourager et faciliter la rénovation du tertiaire public et privé.
- La contribution au dispositif France Renov' en collaboration avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH) en apportant son expertise au réseau, et en contribuant à la stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment
- La qualification de l'impact environnemental, des coûts et des meilleures conditions d'utilisation des différentes solutions de rénovation
- L'accompagnement à la promotion des énergies renouvelables notamment par le recours à la géothermie et aux réseaux de chaleur et de froid.

- La poursuite de l'accompagnement de l'action publique et des entreprises pour réduire l'impact environnemental des bâtiments neufs, et l'accompagnement des acteurs du neuf vers la sobriété immobilière, en les aidant à inventer de nouveaux modèles d'affaires.
- La réduction de l'artificialisation des sols et la promotion d'un urbanisme plus résilient face au changement climatique et moins consommateur de ressources et de foncier.
- La meilleure compréhension des polluants intérieurs, leurs sources et leurs impacts sanitaires et le soutien au développement et l'évaluation de référentiels et dispositifs pour améliorer la qualité de l'air intérieur.
- La structuration de la filière REP PMCB, qui vise un développement du réemploi et une meilleure traçabilité des matériaux du bâtiment.
- La structuration des filières du réemploi et l'accompagnement des acteurs au déploiement afin de soutenir l'économie circulaire et de participer à la réduction des déchets du BTP
- La résilience au changement climatique via l'anticipation des risques climatiques et l'adaptation des modes constructifs aux enjeux de demain (confort d'été, gestion de l'eau, Retrait-Gonflement des Argiles).

1.3 Le réseau Bâtiment durable et rôle de l'ADEME

L'ADEME et le Plan Bâtiment Durable¹ animent depuis 2009 un réseau dénommé Réseau Bâtiment Durable² qui œuvre à concrétiser la transition écologique du secteur du Bâtiment et de l'aménagement pour répondre à un triple objectif :

- Répondre au dérèglement climatique et préserver les milieux et écosystèmes, les ressources et les enjeux de santé humaine et environnementale ;
- Assurer la qualité et la performance environnementale, énergétique et sanitaire du cadre bâti ;
- Assurer l'équilibre économique des projets et des acteurs.

Ce réseau constitue un cadre national et régional d'accompagnement, de sensibilisation et de mutualisation pour la construction et la rénovation durables. Il porte la parole et les enjeux identifiés par ses membres, ancrés dans les territoires, telle une courroie de transmission entre le terrain et la politique nationale. Il vise à mobiliser les acteurs de terrain de l'ensemble de la filière

¹ Le Plan bâtiment durable est rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du ministère de la Transition écologique, le Plan Bâtiment Durable accompagne les acteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier concernée par la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique et environnementale dans le secteur du bâtiment (évolutions réglementaires, sensibilisation aux nouveaux enjeux, accompagnement de projets, etc.).

² Pour plus d'information, voir le site : <https://www.reseaubatimentdurable.fr/>

bâtiment et aménagement durable par l'intelligence collective, le partage d'expériences, l'innovation ouverte et la coopération entre les territoires.

Ce réseau est composé aujourd'hui de 24 structures (20 centres de ressources et 4 clusters régionaux ; l'ADEME ne finance que les centres de ressources.) réparties sur l'ensemble du territoire national³ et cherche à qui fédérer l'ensemble des acteurs du cadre bâti autour de la transition écologique, du porteur de projet (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, collectivités, entreprises, réseaux professionnels...) jusqu'à l'utilisateur. Sur leurs territoires ces structures ont un rôle de catalyseur des bonnes pratiques et de mise en réseau. Leur mission commune est d'informer, soutenir et faire progresser et dialoguer les acteurs locaux de la construction, de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement. Régionalement, ils ont pour mission de permettre et organiser le dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux de la construction, de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement. Chaque structure possède une identité et une gouvernance propre. Elles mettent en commun la pluralité de leurs expertises au sein du réseau national Bâtiment Durable.

Rôle de l'ADEME

Depuis 2009, l'ADEME accompagne et finance le réseau Bâtiment Durable, anciennement appelé réseau BEEP⁴. Une évaluation de ce réseau⁵, réalisée en 2015, avait mis en évidence un certain nombre de difficultés (forte hétérogénéité régionale, difficulté à atteindre directement les professionnels du bâtiment, manque d'articulation avec les autres réseaux existants, etc.) qui nécessitait notamment un recentrage stratégique et le développement accru d'un pilotage national. Plusieurs actions ont été mises en œuvre par l'ADEME suite à cette évaluation :

- Fusion réseau BEEP et Clusters
- Développement d'une mission d'animation nationale
- Élargissement de la démarche Quartier Bâtiment Durable (QBD) à de nouvelles régions et création du collectif BD
- Mise en place d'une revue de presse partagée au sein du RBD
- Montée en puissance des Congrès Nationaux Bâtiment Durable
- Création de nouveaux centres de ressources dans les régions dépourvues
- Intégration dans des programmes nationaux d'expertise comme les REX du programme pacte ou du programme profeel

³ <https://www.reseaubatimentdurable.fr/>

⁴ BEEP = Bâtiment Environnement Espaces Professionnels

⁵ « Evaluation du dispositif de mobilisation des professionnels du bâtiment via le réseau BEEP - Bâtiment Environnement Espace Professionnel », Planète Publique et I-Care Environnement pour l'ADEME, septembre 2015

1.3.1 Moyens financiers et humains mis à disposition par l'ADEME

- **Montants des crédits alloués (en €)**

L'ADEME a engagé près de 30 M€ dans ce programme de soutien au réseau des CDR sur la période 2018 – 2025 (notons pour information, que le budget a été réduit à 1,8M€ pour l'année 2026).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2018-2025	2026
Crédits alloués (en M€)	5,538	5,254	3,323	2,886	3,533	2,497	3,261	3,039	29,33	1,239
Evolution		- 5 %	- 37 %	- 13 %	+ 22 %	- 29 %	+ 30 %	- 6 %		- 59 %

Chaque centre de ressources fait l'objet d'une convention de financement portée par sa Direction Régionale ADEME. Jusqu'en 2024, les conventions étaient trisannuelles ; depuis 2025, elles sont sur 2 ans uniquement. Certains centres de ressources se sont constitués après 2018 (Bretagne en 2019, Corse en 2024, Normandie en 2025).

- **Montants des budgets engagés par les différents partenaires**

Pour l'année 2024, le réseau bâtiment durable bénéficiait d'un budget de 16M€ qui se répartissait de la façon suivante :

- 3,215M€ de l'ADEME
- 3,884M€ des Régions
- 8,791M€ des adhérents et prestations

On note toutefois des disparités d'une structure régionale à l'autre dans la répartition de ces financements, certaines étant plus indépendantes des financements publics que d'autres (le détail de ces financements sera remis au prestataire au démarrage de sa mission)

- **Moyens humains internes ADEME :**

En termes de moyens humains annuels, l'ADEME a consacré en 2024 : 1,5 équivalents temps plein (ETPT) à l'animation du réseau des CDR répartis pour 0,3 ETPT dans le service du siège au sein de la direction exécutive de l'expertise et des programmes (DEEP) et 1,2 ETPT en directions régionales (environ 0,1 ETP/DR).

2 LES ATTENTES DE L'ADEME VIS-A-VIS DE LA PRESTATION A REALISER

2.1 Objectifs de l'étude d'évaluation attendue

En 2025–2026, le contexte a profondément évolué :

- Déploiement de nouvelles politiques publiques de la rénovation des bâtiments (adaptation, sobriété, massification de la rénovation performante, économie circulaire dans le bâtiment, utilisation de matériaux biosourcés ou de réemploi...)
- Transformation du paysage d'acteurs tant au national et que dans les territoires
- Demande croissante d'expertise territoriale robuste, notamment sur l'adaptation et la performance énergétique
- Diminution des subventions publiques sur les thématiques de transition écologique

L'objectif global de cette mission est d'évaluer la pertinence, le fonctionnement et la valeur ajoutée du Réseau Bâtiment Durable dans le contexte actuel, afin de déterminer les évolutions souhaitables et d'éclairer les décisions de l'ADEME (renforcement, recentrage, transformation en profondeur)

--> L'évaluation demandée devra ainsi documenter et objectiver un certain nombre de constats d'ores et déjà faits en interne par l'ADEME :

Premiers constats de l'ADEME sur le réseau des CDR et attentes d'évaluation :

1 Contexte budgétaire contraint et nécessité de priorisation

La réduction globale des moyens de l'ADEME sur certaines de ses thématiques impose une analyse rigoureuse du rapport coûts / bénéfices - impacts, et l'identification d'un tronc commun obligatoire, recentré sur les missions à plus forte valeur ajoutée. A l'heure de la massification et du déploiement sur la totalité du territoire des bonnes pratiques qui permettront de réussir la transition écologique dans le bâtiment, l'évaluation devra objectiver l'effet levier sur les autres acteurs du financement apporté par l'ADEME.

2 Questionner le risque de disparition d'une expertise territoriale et d'une capacité d'animation d'un secteur.

La pérennité des Centres de Ressources semble conditionner le maintien :

- D'une expertise bâtiment durable de proximité, essentielle pour accompagner l'adaptation climatique et la transition environnementale des territoires en lien avec la nature locale des réseaux professionnels et des techniques de bâti

- D'un lieu/acteur permettant d'organiser les échanges entre l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment et de l'aménagement (Echanges indispensables pour garantir la performance environnementale) et de permettre leur montée en compétence
- D'un relais local permettant de diffuser / valoriser des ressources/ messages ADEME auprès de la profession,
- D'un accompagnement local expert à l'appropriation et la mise en œuvre des nouvelles réglementations et législations, et capable de faire des remontées terrain objectives et engagées en faveur de l'atteinte des objectifs environnementaux mais réalistes quant aux difficultés rencontrées par les professionnels.

L'évaluation devra apporter une analyse rigoureuse de ces effets escomptés.

3 Hétérogénéité importante des structures

Les Centres de Ressources répartis sur le territoire, diffèrent largement en taille, maturité, modèle économique et capacité d'action. L'évaluation devra apporter des réponses sur :

- D'une part sur la valeur ajoutée de cette diversité et ses apports pour l'ensemble du réseau (notamment voir dans quelle mesure les écarts de financement entre régions ont fait la différence pour pousser certains sujets et construire des expertises et des réseaux d'acteurs solides)
- D'autre part sur les éventuelles fragilités ou insuffisances qui en découlent nécessitant une intervention

4 Densification du paysage d'acteurs et risque de redondances

L'étude proposera une analyse critique de la complémentarité du champ des missions des centres de ressources vis à vis de certaines structures d'animation locales (CERC, Conseillers CARTE, ACTEE, ALEC ; réseau France Rénov', CAUE, FiBois...) également chargés, en partie, de l'animation/ accompagnement/ suivi du secteur du bâtiment

Les éventuels points de recouvrement (ou manques) seront identifiés, ainsi que les singularités fortes des Centres de Ressources. Dans les cas de recouvrement, des critères d'analyse seront proposés afin de "décroiser" les missions correspondantes.

5 Gouvernance nationale et animation du RBD

Les différents centres de ressources du réseau BD, organisés en association, sont dotées d'une gouvernance propre, régionale. Les différents acteurs régionaux impliqués dans la transition écologique du bâtiment y sont souvent représentés au sein des bureaux et conseils d'administration. L'ADEME, au travers du service bâtiment et des directions régionales définit ses priorités qui sont retranscrites dans les conventions régionales.

L'évaluation précédente (2015) soulignait un pilotage stratégique faible et une articulation interne à l'ADEME (services centraux/directions régionales) insuffisante. La reprise de l'animation des Centres de Ressources par le Service Bâtiment avait notamment pour objectif d'y remédier. Cette animation du réseau est actuellement assurée par le bureau d'études Ecoscope à la demande de

l'ADEME. En revanche, il n'existe pas de « structure nationale chapeau », le réseau n'ayant pas souhaité se doter d'une telle gouvernance. Chaque Direction Régionale de l'ADEME contractualise avec le centre de ressources de "sa" Région et adapte le programme (actions et volumétrie) en fonction du contexte local. Le service Bâtiment assure l'animation de l'ensemble des Directions Régionales, via des réunions tous les 2 mois. Il organise également un séminaire annuel auquel le Service Bâtiment, le RBD et les DR sont conviés

L'évaluation devra proposer des pistes d'amélioration dans l'animation et la gouvernance en fonction des progrès accomplis et des nouvelles contraintes conjoncturelles. L'évaluation devra examiner spécifiquement les avantages et inconvénients que pourrait apporter une représentation nationale, voire une structuration nationale et se positionner sur les acteurs nationaux et régionaux à impliquer.

6 Evolution des enjeux à prendre en compte

L'évaluation devra déterminer la capacité réelle des Centres de Ressources à :

- Intégrer l'évolution des enjeux tels que la sobriété, l'adaptation, le réemploi, la décarbonation, la biodiversité, les ressources biosourcées, l'innovation technique...
- Diffuser les bonnes pratiques et à s'adapter à la montée en compétences des acteurs
- Se faire reconnaître en tant qu'acteurs du territoire,
- Faciliter la mise en œuvre des réglementations et législations.

L'évaluation devra analyser le positionnement des Centres de Ressources vis à vis du besoin de mobilisation et d'animation des filières professionnelles en interrogeant notamment la répartition de ses membres, le soutien d'organisations professionnelles, leur connaissance des filières émergentes.

7 Réflexion sur l'évolution éventuelle d'une logique de moyens à une logique d'impacts

L'ADEME se questionne sur l'intérêt de faire évoluer le suivi et les objectifs assignés aux centres de ressources financés. Afin d'apporter des éléments de réponse, l'évaluation devra recenser les **résultats obtenus** sur la période 2018 - 2025, consolider l'existant et proposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs adaptés. Au-delà de ces résultats, les évaluateurs chercheront à mesurer au travers d'entretiens ciblés, l'impact des actions de formation, sensibilisation, mobilisation des acteurs, accompagnement de projets, etc. menées par le réseau.

8 Visibilité, capitalisation encore perfectibles

Les Centres de Ressources produisent des contenus riches, diffusés à l'échelle locale, mais sans doute insuffisamment à l'échelle nationale (qui pourrait être la mission du réseau et de l'ADEME).

Bien qu'en forte progression (Revue de Presse, Congrès, newsletters, sites, invitations aux événements d'autres régions), la visibilité régionale n'illustre pas encore suffisamment la richesse de ce réseau. Les audiences ciblées, les vecteurs pour les atteindre et l'impact de ces contenus présentent de grandes disparités.

9 Nouveaux modèles économiques à trouver

L'évaluation devra en outre proposer des pistes d'actions avec, en toile de fond, des propositions de nouveaux modèles économiques et diversification des financements.

2.2 Périmètre de l'étude

Période étudiée : 2018 - 2025

Périmètre d'action : L'ensemble des activités menées par l'ADEME (animation et pilotage) et par le Réseau Bâtiment Durable sur cette période

Périmètre des moyens d'actions :

- Activités et productions des Centres de Ressources (animation, expertise, évènements, publications, REX, formations, outils...)
- Gouvernance nationale et territoriale
- Cibles du réseau (Bureaux d'études, architectes, maîtres d'ouvrage, entreprises de mise en œuvre-artisans, industriels, etc.) et tout acteur impliqué sur les questions de construction, d'aménagement et d'immobilier aux regards des enjeux actuels : avocats, assureurs, banques etc.
- Partenariats régionaux (Régions, CERC, France Rénov, CARTE, autres structures « Centre de Ressources » non-membres du réseau Bâtiment Durable, CAUE, FIBOIS, organisations professionnelles ...)
- Financements, modèles économiques, rapports d'activités
- Capacité à porter les enjeux nouveaux : innovation, émergence de solutions locales
- Communication (identité du réseau, valorisation)
- Densité du réseau d'adhérents
- Relai des politiques publiques

Périmètre thématique :

- Bâtiment : construction neuve, rénovation énergétique performante globale & multicritères, actions de sobriété en besoins & consommations (frugalité, low tech, matériaux, ressources)
- Matériaux bio & géosourcés
- Aménagement durable et Sobriété foncière
- Résilience au changement climatique et anticipation des risques climatiques et l'adaptation des modes constructifs aux enjeux de demain (confort d'été, gestion de l'eau, retrait gonflement des argiles).
- Qualité de l'air intérieur
- Economie circulaire (efficacité matière) : Analyse du Cycle de Vie, écoconception, déconstruction sélective, réutilisation, réemploi, filières REP
- Promotion des énergies renouvelables (géothermie, réseaux de chaleur...)
- Autres enjeux environnementaux : eau, biodiversité...
- Coopérations, nouveaux modèles etc.

Périmètre géographique : France entière (métropole et outre-mer)

2.3 Détails de la prestation attendue

Afin de répondre aux objectifs généraux de cette étude et aux premiers constats établis par l'ADEME, le prestataire réalisera les activités suivantes :

2.3.1 Phase 1 - Cadrer les travaux d'évaluation et réaliser le bilan du réseau des CDR

Au démarrage de la prestation, l'équipe d'évaluation devra s'assurer de la bonne compréhension des enjeux soulevés par l'étude et des attentes des membres du Comité de pilotage ⁶, ainsi que de la disponibilité des données nécessaires aux travaux d'évaluation.

A cette fin, en s'appuyant sur l'analyse des données administratives et financières disponibles à l'ADEME, des documents stratégiques et d'entretiens préalables, le prestataire élaborera au terme de cette phase, une **note de cadrage** comprenant :

- Une analyse du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation tels que vérifiés auprès des membres du COPIL
- La cartographie des acteurs de la mobilisation des professionnels du bâtiment, et dispositifs connexes (autres financements, missions confiées, mode de pilotage et coordination en région, réseaux d'adhérents ...) et responsabilités de chacun, dans une perspective temporelle (présentant l'évolution sur la période 2018 - 2025). Identifier les éventuels doublons ou manques.
- La reconstitution de la logique d'intervention des Centres de Ressources (logique de production des impacts attendus), indiquant à partir des moyens humains et financiers et activités menées par l'ADEME : les activités attendues des centres de ressources, ainsi que les résultats et impacts escomptés. Le prestataire devra produire une représentation graphique de la logique d'intervention particulièrement lisible et pédagogique.
- Un état des lieux consolidé du réseau des centres de ressources Bâtiment durable (CDR) sur la période 2018 - 2025 :
 - o Bilan des budgets consommés et des réalisations effectuées grâce au financement et à l'animation apportée par l'ADEME, par la consolidation de données internes (conventions de financement et rapports d'activités) fournies au démarrage de la mission.
 - o Analyse des missions données au réseau, productions, données de suivi, critères de recrutement des membres, identification des typologies d'adhérents (entreprises, artisans, centres de formation, MOE / MOA, etc.), etc.

⁶ La gouvernance de cette étude d'évaluation (CoTech, COPIL, Comité de suivi) est présentée en § 3.1 du présent cahier des charges

- Mise en évidence de spécialités ou compétences particulières éventuelles de chaque centre. Analyse des modèles économiques développés dans les territoires
 - Gouvernance ADEME interne (siège/DR), lien avec les stratégies de l'ADEME et particulièrement la Stratégie Bâtiment,
 - Gouvernance et représentation du réseau Bâtiment Durable
- Le référentiel de l'évaluation comprenant le questionnaire évaluatif associé aux différents critères d'appréciation et aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Il précisera également le cadre méthodologique retenu in fine : phasage de l'étude et outils de traitement et d'analyse employés pour chacune des phases. Les évaluateurs préciseront notamment ce qui pourra être traité en analyse quantitative, et ce qui le sera dans une démarche plus qualitative.
- ➔ **Cette note de cadrage fera l'objet d'une validation formelle par le comité de pilotage avant poursuite des travaux d'évaluation.**

2.3.2 Phase 2 – Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité

Sous réserve des décisions prises par le comité de pilotage à l'issue de la phase de cadrage, l'ADEME souhaite faire évaluer le réseau des Centres de ressources Bâtiment Durable selon les différentes dimensions suivantes :

- **Analyser la pertinence des soutiens apportés aux CDR par l'ADEME dans ce domaine, au regard des enjeux de rénovation énergétique, de la décarbonation, de l'adaptation du bâtiment, de préservation des ressources, de biodiversité, de santé et d'aménagement durable en France.** Le prestataire analysera :
 - L'adéquation des modalités de soutien apportées par l'ADEME aux besoins des territoires et des professionnels du bâtiment
 - L'alignement avec les priorités ADEME décrites en §1.2 : sobriété, adaptation, décarbonation, économie circulaire, rénovation performante, développement des biosourcés, réemploi, gestion des déchets du BTP, qualité de l'air intérieur QAI–
 - L'alignement avec les enjeux nationaux dans ce domaine, évolution de la réglementation, etc.
- **Analyser la cohérence interne et externe du réseau mise en place**
 - Cohérence entre les missions assignées aux CDR et les moyens financiers et humains qui leur sont attribués. La question spécifique des clusters-bâtiment, membres du réseau mais non financés par l'ADEME, sera étudiée. Pour mémoire, le réseau des clusters a été initialement animé par le Plan Bâtiment Durable et le réseau BEEP par l'ADEME. Depuis la fusion de ces 2 réseaux, le Réseau Bâtiment Durable est co-animé par l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable. Toutefois, depuis 2022, les moyens alloués par le Plan Bâtiment Durable ont été considérablement réduits. L'évaluation pourra objectiver ce point et en mesurer les impacts.

- Articulation du réseau des CDR avec les autres structures / dispositifs abordant la mobilisation et la formation des professionnels (France Rénov', CERC, conseillers du réseau CARTE, réseau des CCRT pour la chaleur renouvelable, organismes de formation, ACTEE et Pacte Entreprise, etc.) et clarification de leur valeur ajoutée différenciante. Analyse de la plus-value des CDR avec les besoins de l'Etat et ses tutelles
- **Analyser l'efficacité du réseau et son évolution sur la période 2018 – 2025**
 - A partir du recensement des activités menées (formation, mise à disposition de ressources techniques, etc.) par les différents CDR membres du réseau, le prestataire analysera les **résultats réels** observés après plusieurs années de fonctionnement (2018 – 2025) : mobilisation, expertise, productions, impacts territoriaux. Le prestataire pourra se baser, pour partie, sur les résultats d'enquêtes annuelles envoyées par Ecoscope (prestataire pour le Service Bâtiment de l'ADEME). Le prestataire pourra compléter si nécessaire, par une enquête auprès des adhérents des CDR et de bénéficiaires d'actions du CDR (formations, démarches QBD, Ecrains...). A partir de la densité et de la typologie d'adhérents du réseau
 - A partir de de la comparaison des objectifs indiqués dans les conventions de financement (en termes de moyens et de résultats), avec les résultats obtenus
 - A partir du recensement des partenaires du réseau BD et des synergies construites par le RBD pour faciliter des projets complexes. A partir de La capacité à faire émerger des solutions locales (filières biosourcées, économie circulaire, réemploi, urbanisme et bâtiment durable).
 - A partir de la capacité à faire émerger de l'innovation : capacité à transformer des expérimentations isolées en standards de marché à l'échelle locale.

2.3.3 Phase 3 – Evaluer les impacts générés par le réseau des centres de ressources

- Après une analyse des conditions de réussite et/ou de frein au déploiement de la rénovation, de la décarbonation, de l'adaptation du bâtiment, de préservation des ressources, de santé et d'aménagement durable dans les territoires (en termes organisationnel, humain, technique, socio-économique), il s'agira de repérer et comprendre quels ont été les effets des actions soutenues sur différents registres d'impacts sociaux et économiques : montée en compétence des acteurs de la filière bâtiment, capacité à agir des artisans, dynamique territoriale, création et/ou maintien de l'emploi, capacités des entreprises et développement économique. *A noter que les missions de développement économique des entreprises n'ont pas été assignées aux centres de ressources*

- A l'issue de ces étapes de compilation et d'analyse, les évaluateurs chercheront à qualifier (voire quantifier quand cela sera possible et pertinent⁷), les **impacts socio-économiques et techniques générés** par les actions du réseau sur la période. Il convient toutefois de noter que l'impact de l'action des CdR est souvent lié à une convergence d'actions menées en coopération sur le territoire avec d'autres structures et/ou collectivité et/ou partenaires. Il s'agira donc de définir une méthode avec des indicateurs permettant d'apprécier leur contribution réelle aux changements observés.
- Dans un deuxième temps, il s'agira d'évaluer la **capacité du réseau des centres de ressources à faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des politiques publiques** et à les amplifier, ainsi qu'à **structurer l'écosystème de la rénovation des bâtiments**. Les évaluateurs chercheront à identifier les filières sur lesquelles les soutiens de l'ADEME ont permis une structuration indispensable à l'atteinte des objectifs de cette politique publique.

2.3.4 Phase 4 – Développement de scénarios d'évolution réalistes et économiquement viables

A l'issue de ces travaux, et compte tenu des moyens limités dont dispose l'ADEME pour le financement de ce dispositif, l'évaluation devra proposer des scénarios d'évolution réalistes et économiquement viables (maintien à périmètre constant, recentrage des missions, transformation du réseau, etc.) et intégrant les éléments suivants :

- Orientation /centrage stratégique, incluant la proposition d'un socle commun d'actions pour les Centres de ressources
- Gouvernance nationale et régionale,
- Clarification du dispositif de suivi mis à disposition des CDR et de la remontée d'information, précision des indicateurs pertinents de résultats et impacts.

2.3.5 Phase 5 - Valoriser et transmettre les résultats de l'évaluation

Afin de favoriser l'appropriation des contenus et productions de cette évaluation, le prestataire sera amené, au-delà du COPIL et du Comité de Suivi, à présenter les résultats en interne ADEME, puis auprès du réseau bâtiment durable sous forme de 2 webinaires d'environ 1h chacun.

⁷ Cette notion de pertinence de la quantification des impacts sera traitée lors de la phase de cadrage

2.4 Exigences particulières

2.4.1 Exigence technique pour favoriser la circulation des données et du savoir

Circulation des données et du savoir

En vertu de la loi [n° 2016-1321 du 7 octobre 2016](#) pour une République numérique (dite Loi Lemaire) et en particulier le titre Ier sur la circulation des données et du savoir l'ADEME, comme toutes les structures publiques, est tenue de mettre à disposition en libre accès les études qu'elle réalise, ainsi que l'ensemble des éléments ayant servi à réaliser cette étude (code source du modèle, données de sortie et résultats, données d'entrée, hypothèses, méthodologie...). Cela afin de **favoriser l'accès des citoyens à la décision publique, de développer le mécanisme de revue par les pairs**, et de permettre à d'autres acteurs de questionner ou de confirmer les conclusions émises, afin d'enrichir le débat public et scientifique.

Pour y parvenir l'ADEME s'applique à respecter le **principe FAIR**⁸. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [guide sur les données de recherche](#).

Favoriser la circulation des données

Dans le cadre de la Loi Lemaire, depuis 2018, l'agence s'applique à favoriser l'ouverture de ses données via son portail open data (<https://data.ademe.fr>) : les données non confidentielles (brutes ou transformées) ayant servi à produire une étude, une analyse ou une publication, doivent être accessibles via le portail open data de l'ADEME (data.ademe.fr) et **doivent donc être normalisées et documentées**. Cette exigence de normalisation et de documentation s'applique également aux données confidentielles, qui pourront être réutilisées en interne.

Normalisation des données :

- Les données doivent être accessibles sous un **format ouvert** (CSV, JSON, PARQUET...), et pas uniquement via des formats propriétaires comme Excel.
- Pour les données au format CSV, les données doivent respecter le **principe TIDY**, et suivre les bonnes pratiques suivantes :
 - **Privilégier des noms de variables pour nommer les colonnes** plutôt que des valeurs (exemple : privilégier une seule colonne "année" plutôt que trois colonnes "2020", "2021" et "2022").
 - **Privilégier une colonne dédiée par variable** plutôt que de regrouper plusieurs variables dans une même colonne (exemple : privilégier deux colonnes "nom" et "prénom" plutôt qu'une colonne "nom, prénom").
 - **Privilégier une table unique par unité d'observation** plutôt que plusieurs tables (exemple : Privilégier une table "nombre d'habitants" avec une colonne "sexe" plutôt que deux tables, une pour les femmes et une autre pour les hommes)

⁸ Les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) décrivent comment les données doivent être organisées pour être plus facilement accessibles, comprises, échangeables et réutilisables.

- Lorsque c'est possible, les données doivent être structurées de sorte à respecter le **principe MECE** (*Mutually Exclusive and Collectively Exhaustive*). L'objectif est d'éviter le double comptage ou les jeux de données incomplets.
- Lorsque c'est possible, éviter le recours à des grandeurs intensives comme les pourcentages, les taux ou les rapports. **Privilégier les grandeurs extensives (sommables)** afin de permettre aux ré-utilisateurs de calculer la grandeur intensive sur le périmètre de leur choix (exemple : privilégier une colonne "PIB" et une colonne "nombre d'habitants" plutôt qu'une seule colonne "PIB par habitant")
- Lorsque c'est possible, **utiliser les référentiels d'usage** pour permettre un enrichissement à posteriori des données (exemple : utiliser le code SIREN pour les entreprises et les collectivités, le code commune INSEE pour les communes, et non le code postal).

Documentation des données et métadonnées :

- **Métadonnée.** Chaque fichier plat (CSV, JSON...) doit être accompagné d'une documentation décrivant le fichier (donc la table) ainsi que chacun des champs qu'il contient. Chaque champ (colonne) doit être décrit individuellement. La description doit *a minima* préciser :
 - La date de fraîcheur des données ou leur fréquence de mise à jour
 - La couverture spatiale et temporelle
 - Les hypothèses et la méthodologie employés pour construire ce jeu de donnée
 - Un contact référent en cas de questions ou de remarques
- Une **cartographie des données sources** qui explique où, quand et comment chaque jeu de donnée a été récupéré. L'objectif est de pouvoir reproduire de nouveau la récupération de ces données pour leur mise à jour.
- Un **modèle physique de donnée** (MPD) pour les modèles impliquant un nombre important de tables (3 ou plus) liées entre elles. Les modèles logique (MLD) et conceptuel (MCD) sont également les bienvenus.

2.5 Suggestion d'outils de collecte et d'analyse

Il appartient au prestataire de proposer la démarche d'intervention qui lui semble la plus à même de répondre aux attentes de l'ADEME :

- En se référant aux attendus présentés dans la section précédente, et en les précisant ;
- En justifiant éventuellement les propositions méthodologiques alternatives en cas d'écart à ces attendus

Le prestataire précisera dans sa proposition le dimensionnement et les méthodes qu'il souhaite utiliser pour répondre aux attentes de l'ADEME. Il devra mettre en évidence en quoi sa méthodologie et les moyens mobilisés permettront d'apporter des réponses aux différentes questions évaluatives.

De plus, tel qu'indiqué au §2.3.1, ces propositions méthodologiques seront affinées en phase de cadrage afin de les adapter au mieux aux attentes de l'ADEME et aux ressources et données disponibles.

De façon indicative, l'offre technique pourrait comprendre les éléments de méthode suivants (liste non limitative) :

- Analyse des données administratives et financières (issues des systèmes d'informations internes de l'ADEME) et analyse documentaire (documents stratégiques, bilans et rapports d'activité annuels, conventions d'aide ADEME/Région/CDR, bilans annuels, productions diverses, rapport d'évaluation précédent - 2015)
- Capitalisation et analyse des indicateurs technico-économiques de réalisation, de suivi et d'impacts des activités financées par le réseau (indicateurs issus des systèmes d'informations internes de l'ADEME ou éventuellement collectés auprès des porteurs de projets)
- Entretiens individuels ou collectifs auprès de l'ADEME (direction générale, managers et ingénieurs impliqués, des services centraux).
- Enquêtes en ligne auprès des responsables des centres de ressources (selon des modalités à confirmer à l'issue de la phase de cadrage), des Régions, CERC, ANAH, organisations professionnelles, ministères de tutelle, DREAL, Plan Bâtiment Durable, partenaires nationaux et régionaux tels que Fibois.
- Enquête en ligne auprès des adhérents des CDR
- Déplacement dans 3 régions comprenant à minima 8 entretiens / région (directeur CDR, collaborateur CDR, président ou membre du bureau du CDR, financeur principal, direction régionale ADEME, adhérents, bénéficiaires)
- Entretien auprès d'Ecoscope, qui assure une mission d'animation du Réseau Bâtiment Durable pour l'ADEME. Animation de groupes de travail internes pour consolider les diagnostics et définir les évolutions potentielles à donner au réseau des Centres de ressources et définir des scénarios

La proposition technique devra en outre permettre de distinguer clairement ce qui relève de l'intervention de consultants seniors et de consultants juniors. Le prestataire sera particulièrement vigilant à la mobilisation des compétences seniors sur les phases clés de l'étude.

Une attention particulière sera accordée à la qualité de l'offre et à son réalisme au regard du calendrier de la mission.

2.6 Informations et données remises au prestataire pour la réalisation de sa mission

Pour la réalisation de cette étude, l'ADEME mettra à disposition du prestataire les sources documentaires listées ci-dessous. Cette liste indicative, non exhaustive, sera complétée d'ici le démarrage de la prestation :

Documents stratégiques

- Contrats d'objectifs et de performance (COP) Etat-ADEME - périodes (2019 – 2023) et (2024 – 2027)
- Documents stratégiques portant création du réseau des Centres de ressources Bâtiment durable
- Feuille de route et note d'orientation stratégique (2025) de la Direction exécutive de l'Expertise et des Programmes (DEEP)
- Projets de service du service Bâtiment (sur les années concernées)

Données administratives et financières

- Base de données administratives et financières relatives aux subventions et conventions d'aide apportées par l'ADEME aux centres de ressources Bâtiment Durable
- Base de contacts des centres de ressources Bâtiment Durable
- Modèles de contrats d'aides
- Tableau de bord des indicateurs des CdR "[RBD IND 2024](#)

Bilans et rapports d'évaluation, études et benchmark

- Rapports d'activité du réseau (2024) et rapports d'activité annuels de chacun des Centres de ressources
- Rapport d'Evaluation du dispositif de mobilisation des professionnels du bâtiment via le réseau BEEP - Bâtiment Environnement Espace Professionnel, Planète Publique et I-Care Environnement pour l'ADEME, septembre 2015

L'ensemble de ces données et documents sera remis au prestataire au démarrage de la mission. Certaines informations sont confidentielles et leur accès sera encadré et limité.

Les candidats sont également invités à consulter les ressources accessibles sur les différents sites de l'ADEME, et en particulier sa Librairie (<https://librairie.ademe.fr/>), le site d'information AGIR (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>), le site du réseau national Bâtiment durable <https://www.reseaubatimentdurable.fr/>, ainsi que les sites internet des structures régionales

3 ORGANISATION ET PILOTAGE DE L'ETUDE

3.1 Encadrement et suivi de la prestation

Le pilotage technique de l'étude (COTECH) sera assuré par le pôle « Evaluation » de la direction Prospective et Recherche (DEPR), avec le soutien du service Bâtiment (SB). Il sera appuyé par un comité de pilotage (COPIL) qui aura pour mission d'orienter les choix méthodologiques, de valider les démarches et les résultats de chacune des phases de l'évaluation.

Le comité de pilotage, interne à l'ADEME, sera composé de représentants des directions suivantes

- Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes (DEEP) :
 - o Direction Ville et Territoires durables (DVTD) : le service Bâtiment (SB) et le service Evaluation de la Qualité de l'Air (SEQA)
 - o Direction Bioéconomie et Energie Renouvelable (DBER) : la cellule Bois Biosourcés Biocarburants (C3B)
 - o Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires Bas Carbone (DAAT)
- Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR) : le pôle « évaluation de politiques publiques »
- Direction Générale Déléguée (DGD) : la Cellule « essaimage et accélération »
- Direction exécutive des territoires (DET) et représentants de directions régionales (DR)
- Direction de l'Inspection générale (DIG)
- Direction exécutive de la Mobilisation pour la Transition écologique (DEMTE)
- Direction des Affaires financières (DAF)

Le comité de pilotage se réunira à minima 4 fois, en format présentiel et/ou en visioconférence : au lancement de l'étude / pour valider la note de cadrage / lors de la remise du rapport intermédiaire / et une réunion finale pour valider les conclusions et recommandations faites par le prestataire

Par ailleurs, un comité de suivi composé de représentants des ministères de tutelles de l'ADEME et de partenaires stratégiques (liste à confirmer au démarrage de la mission) :

- La direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP-QC3) et Le plan Bâtiment Durable (PUCA) de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Transition Ecologique (MTE)
- La direction générale de la prévention des risques (DGPR) du MTE
- La Direction générale de l'Energie et Climat (DGEC) sous double autorité du ministère de l'Economie et des Finances et le ministère de la Transition écologique
- L'agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Le centre scientifique et technique du Bâtiment (CSTB)

- L'agence Qualité Construction (AQC) - programme PROFEEL (PROgramme de la Filière pour l'innovation en faveur des Économies d'Énergies dans le bâtiment et le Logement).

Ce comité aura un rôle consultatif ; il se réunira 2 fois : une première fois au démarrage de la mission lors de l'élaboration de la note de cadrage, puis une seconde fois pour la présentation des résultats et conclusions de l'évaluation, avant la production du rapport final définitif et la clôture de la prestation

Organisation des comités

Pour la tenue de ces comités, le prestataire prendra en charge la préparation des ordres du jour, des documents de travail et d'animation et la rédaction des comptes rendus. Les supports d'animation devront être distincts des rapports intermédiaires et finaux. Les supports d'animation seront conçus sous un format synthétique le plus appropriable possible (PowerPoint). L'ADEME veillera au caractère pédagogique de ces supports. Les livrables devront nous parvenir à minima 8 jours avant les réunions de validation.

Les frais afférents pour la participation du prestataire devront être inclus dans la proposition financière et y apparaître explicitement.

Organisation de la mission :

Le prestataire désignera un interlocuteur unique (responsable de projet) qui rendra compte des prestations effectuées et pilotera explicitement les travaux. Des points téléphoniques réguliers (fréquence à définir) seront organisés au fur et à mesure de la réalisation des travaux entre l'interlocuteur unique du prestataire et le pilote de l'étude à l'ADEME.

3.2 Calendrier de réalisation de la prestation (non contractuel)

La prestation devra être entièrement réalisée dans un délai de 9 mois avec une date prévisionnelle de démarrage fixée à mai 2026 (date non contractuelle) et l'ensemble des livrables de l'étude sera remis au comité de pilotage au plus tard 1 mois avant la fin de ce délai. Un rapport intermédiaire devra être transmis à l'ADEME début septembre 2026.

Le candidat précisera dans son offre le planning détaillé des tâches et jalons afférents aux différentes phases attendues.

3.3 Livrables remis à l'ADEME au cours de la prestation

Suivant le cadre des attendus de l'étude tels que précédemment décrits, le prestataire remettra dans le cadre de sa mission les documents suivants :

- **Une note de cadrage** (livrable n° 1 – à fournir 1,5 mois après la notification de la mission) incluant (voir détails au § 2.3.1) :
 - une analyse du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation
 - un bilan complet du réseau des centres de ressources Bâtiment durable sur la période 2019 - 2025
 - la reconstitution de la logique d'intervention
 - La cartographie des acteurs et dispositifs
 - Le référentiel complet de l'évaluationRemarque : le schéma de la logique d'intervention et la cartographie des acteurs devront faire l'objet d'un travail graphique et pédagogique spécifique afin d'être communicants
- **Un rapport intermédiaire** (livrable n° 2 – à fournir 4 mois après la notification de la mission) présentant les premiers résultats d'évaluation.
- **Un rapport final** (livrable n° 3 - la version provisoire du rapport final devra être fourni au maximum 8 mois après la notification de la mission) présentant les analyses et réponses argumentées aux questions évaluatives demandées, ainsi que les scénarios d'évolution, et recommandations stratégiques, méthodologiques et opérationnelles.

Le rapport final sera accompagné des documents suivants :

- Une synthèse de l'évaluation (20 à 30 pages) présentant les objectifs et méthode employée, chiffres clefs du bilan, les principaux résultats obtenus, conclusions et scénarii d'évolutions proposés
- Un résumé exécutif de 4 pages (format fournis par l'ADEME).
- Un dossier regroupant l'ensemble des documents produits par l'étude : Guides d'entretien ; Bases de données consolidées ; supports de présentation nécessaires à l'animation de chaque comité de pilotage ; comptes rendus de réunions ; rapports intermédiaires
- Le support d'animation (présentation PowerPoint complète) pour les 2 webinaires finaux de présentation des résultats

La note de cadrage et les rapports provisoires seront fournis dans la charte graphique du prestataire. Les synthèses et supports d'animation respecteront la charte graphique ADEME fournie au démarrage de la mission. Ils seront rédigés sans verbiage et concis. Le prestataire sera particulièrement vigilant à la cohérence scientifique et technique de leurs contenus ainsi que de clarté de leur présentation. Une attention particulière sera portée aux livrables pour éviter des formulations trop floues ou complaisantes des constats et des recommandations.

Les documents seront transmis dans leur format d'origine (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

Les échéances précises de ces livrables seront arrêtées lors de la réunion de lancement.

3.4 Présentation de l'offre

Le contenu de l'offre est détaillé dans le règlement de consultation (RC)

3.5 Composition et expertise requises de l'équipe soumissionnaire

Les compétences requises et les expertises attendues de la part de l'équipe soumissionnaire sont les suivantes (se référer également au règlement de consultation qui précise le poids attribué à chacune de ces compétences dans la notation des soumissionnaires) :

- Compétences et expériences solides en évaluation des politiques publiques, particulièrement dans le domaine de la transition écologique,
- Connaissances des politiques publiques à destination du secteur du bâtiment. La connaissance technico-économique de cette filière et une connaissance plus large des secteurs de l'aménagement des territoires sera un plus.

L'équipe devra également démontrer sa capacité de gestion de projet adaptée à l'envergure et au calendrier de la prestation.

L'offre de prestation fera référence à des intervenants clairement identifiés. Le changement au démarrage ou en cours de mission d'un intervenant devra être justifié par le chef de projet pilotant la mission en démontrant l'équivalence en termes de compétences et d'expérience du remplaçant.

3.6 Conditions environnementales d'exécution du marché

Le prestataire devra pour la réalisation de la présente mission, et dans la mesure du possible :

- Recourir, sauf en cas de demande du comité de suivi ou du comité de pilotage de l'étude, à la visioconférence pour les différentes réunions ;
- En cas de déplacements pour la présente mission, utiliser des modes de transports bas carbone, à savoir privilégier les transports en commun, le train, les modes actifs de déplacement et éviter l'avion et la voiture individuelle sauf en l'absence d'alternative.

3.7 ANNEXE

- Site du réseau des Centres de ressources Bâtiment durable : www.reseaubatimentdurable.fr
- Liste des Centres de ressources par région

Liste des membres du réseau des Centres de Ressources Bâtiment durable





CONTACTS

Le Réseau Bâtiment Durable regroupe plus de 120 personnes réparties sur l'ensemble du territoire national pour accompagner, former et conseiller les décideurs, les collectivités, les porteurs de projets et les professionnels de l'aménagement et du bâtiment.



NATIONAL

- **ALLIANCE HQE-GBC**
www.hqegbc.org
communication@hqegbc.org
- **EFFINERGIE**
www.effinergie.org
bruno@effinergie.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **CLUSTER ECO-BÂTIMENT**
www.ecobatiment-cluster.fr
contact@ecobatiment-cluster.fr
- **VILLE & AMÉNAGEMENT DURABLE**
www.ville-amenagement-durable.org
contact@ville-amenagement-durable.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- **PÔLE ÉNERGIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**
www.pole-energie-bfc.fr
contact@pole-energie-bfc.fr
- **CLUSTER ROBINS**
www.cluster-robins.fr
contact@cluster-robins.fr

BRETAGNE

- **BATYLAB**
www.batylab.bzh
contact@batylab.bzh

CENTRE-VAL DE LOIRE

- **CLUSTER NOVECO**
www.noveco.fr
contact@noveco.fr
- **ENVIROBAT CENTRE**
www.envirobatcentre.com
contact@envirobatcentre.com

GRAND EST

- **ENVIROBAT GRAND EST**
www.envirobatgrandest.fr
contact@envirobatgrandest.fr

GUADELOUPE

- **SYNERGÎLE**
www.synergile.fr
secretariat@synergile.fr

GUYANE

- **ASSOCIATION AQUAA**
www.aquaa.fr
contact@aquaa.fr

HAUTS DE FRANCE

- **CD2E**
www.cd2e.com
contact@cd2e.com
- **GLOBE 21**
www.globe21.net
contact@globe21.net

ILE-DE-FRANCE

- **EKOPOLIS**
www.ekopolis.fr
contact@ekopolis.fr

LA RÉUNION

- **ENVIROBAT RÉUNION**
www.envirobat-reunion.com
communication@caue974.com

MARTINIQUE

- **KEBATI**
www.kebati.com
contact@kebati.org

NOUVELLE-AQUITAINE

- **ODEYS**
www.odeys.fr
contact@odeys.fr

OCCITANIE

- **ENVIROBAT OCCITANIE**
www.envirobat-oc.fr
contact@envirobat-oc.fr

PAYS DE LA LOIRE

- **NOVABUILD**
www.novabuild.fr
contact@novabuild.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- **ENVIROBATBDM**
www.envirobatbdm.eu
contact@envirobatbdm.eu